

Procès-verbal assemblée générale ordinaire (AG) du 10 mai 2025 (via Zoom)



Présent comité :

Dani Borak, Edwin Berchtold, Annick Schneuwly

Présent membres et parents :

Siria Acquisto, Lucia Acquisto, Nikolaj Bauer, Esther Baur, Halyna Berchtold, Urs Berchtold, Roman Bieri, Roman Blöchliger, Nubia Buchli, Stève Buchli, Christophe Bürki, Ursina Childs, Noah Crockett, Chantal Donaghey, Florence Dreier, Sabine Freuler, Urs Gehrig, Irina Giertz, Sabine Giger, Rebecca Grobéty, Olivia Grobéty, Kerstin Habegger, Sibylle Hartmann, Debora Hartmann, Markus Hofer, Tanja Jung, Markus Kammer, Bettina Keller, Daniel Leveillé, Regine Ochsner, Nina Oeggerli, Isabel Reinecke, Emilie Rupp, Elsbeth Stamm, Sandra Steiner-Giertz, Daniela Tamarut, Robert Tamarut, Zoe Wehrmüller, Bea Widmann, Melanie Yorke

Asseseurs•euses :

Marc Schäfer (mandataire) de Marcel Baumgartner (président SwissIDO)
Carine von Wurstemberger (traduction)

Absent excusés :

Shyrleen Müller
Kaspar Schüpbach
Oliver Schüpbach
Lukas Weiss

Votes :

46 voix, majorité simple 24 voix
(Daniel Borak, Annick Schneuwly et Edwin Berchtold ont chacun renoncé à voter -> comptent comme abstention)

Rédactrice du procès-verbal : Annick Schneuwly

Scrutateur : Edwin Berchtold

Ordre du jour:

Demande d'ordre Christophe Bürki :

Limitation de la durée de l'AG :

« Si à 17h30 le point 14. de l'ordre du jour n'est pas atteint, l'AG sera reportée à une autre date ».

Vote :

26 voix contre

La proposition est rejetée.

1. approbation de l'ordre du jour de l'AG du 10 mai 2025
A été approuvé à l'unanimité.



2. approbation des procès-verbaux de l'AG : AG ordinaire 2024 & AG extraordinaire 2024
A été approuvée à l'unanimité
3. approbation du rapport d'activité/annuel 2024
A été approuvé à l'unanimité.
4. approbation du rapport des vérificatrices des comptes 2024
Le rapport a été lu par Bea Widmann (allemand) et par Emilie Rupp (français). Un grand merci aux deux vérificatrices.

4.1 Rapport de SwissIDO « AG 2025 » est lu par Annick Schneuwly.

Question, Daniel Leveillé et réponse par Marc Schäfer

Quelle est la relation entre SwissTap et SwissIDO ?

SwissTap est un membre de SwissIDO, c'est pourquoi SwissIDO est également invité aux assemblées générales (statutairement). Les prises de parole / rapports sont donc également autorisés.

Explications d'Edwin Berchtold : il explique que les calculs du rapport se basent sur des chiffres erronés. Le solde effectif est de CHF 25'829.- (soit environ CHF 22'000.- sans le sol du CS), et non de CHF 12'489.67 comme indiqué. La marge de manœuvre financière actuelle est d'environ CHF 14'000.-, et non de CHF 2'119.92 comme indiqué.

5. approbation du rapport financier 2024
Le rapport financier a été approuvé.

Remarque de Tanja Jung : les dépenses sont donc simplement approuvées ?

Remarque, Kerstin Habegger : Il est correct que les comptes soient acceptés tels quels.

Question, Christophe Bürki : Pourquoi l'AG n'a-t-elle pas été informée plus tôt de ces dépenses ?

Marc Schäfer : En règle générale, en cas de dépenses inhabituelles, on convoque une commission d'enquête indépendante et on vote ensuite sur la décharge.

Markus Hofer : Le comité a été tenu au silence, c'est pourquoi l'AG n'a pas été informée. Le comité avait les mains liées et ne pouvait pas informer les membres à l'avance.

Kerstin Habegger : Une AG plus tôt aurait signifié un jugement préalable, c'est pourquoi il n'y a pas eu de convocation de l'AG.

Sibylle Hartmann : Question à Marc Schäfer, vous avez déjà été informés plus tôt. Pourquoi SwissIDO n'aurait-elle pas trouvé une autre solution et n'est-elle pas intervenue ?



Marc Schäfer : Nous avons essayé de le faire ensemble lors de la table ronde. Des discussions ont eu lieu, mais n'ont pas abouti. SwissTap a dû décider elle-même.

Daniel Leveillé : Quelle autre variante avons-nous que de donner décharge au comité ? Cela ne fait aucune différence. Le comité a agi comme il l'a fait, par conséquent il n'y a pas lieu d'en discuter.

Kerstin Habegger : Une décharge signifie qu'on ne peut pas réclamer personnellement de l'argent à Edwin, Dani, Annick.

Daniel Borak : Dani Borak explique les dépenses effectuées et souligne qu'en raison de la complexité de la situation toute entière, le comité avait urgemment besoin d'une assistance juridique. Un soutien juridique était indispensable, en particulier pour la première étape, à savoir la confrontation juridiquement correcte et équitable avec Fabio, après une collecte et une évaluation minutieuses de tous les faits pertinents.

Le comité ne pouvait pas prévoir à ce moment-là comment la situation allait évoluer. Il était notamment impossible de prévoir qu'il y aurait un échange juridique de plus de cinq mois avec le représentant de Fabio - un déroulement qui était en grande partie dû à son comportement.

Toutes les décisions du conseil de SwissTap ont été discutées en détail et prises avec la diligence requise. Dani Borak constate en outre que Marcel Baumgartner et le conseiller juridique de SWISS IDO, Marc Schäfer, ont tous deux conseillé de respecter la confidentialité lors de la table ronde du 06.12.2024 et ont expressément approuvé le respect de l'obligation de garder le silence.

Dans ce contexte, une question légitime se pose : comment le comité aurait-il pu informer ses membres plus tôt dans ces circonstances, tout en respectant le cadre juridique et la confidentialité ?

Urs Gehrig : Il est compréhensible que vous ayez eu besoin d'aide dans un premier temps. Il aurait cependant souhaité que l'AG soit informée après la première lettre.

6. décharge du comité

3 voix contre

34 voix pour

9 abstentions

Le comité est déchargé.

6.1 Décharge aux vérificatrices des comptes

0 voix contre

43 voix pour

3 abstentions

Les vérificatrices des comptes sont déchargées.



Élections :

7. Élection/réélection des vérificateurs des comptes (pour deux ans)

- Bea Widmann

- Nouvelle élection : Daniela Tamarut

Élue à l'unanimité.

Nous remercions Emilie Rupp pour son soutien de longue date !

8. élection du comité (pour un an)

- Départ de Dani Borak

- Départ d'Annick Schneuwly à partir de fin 2025.

Réélection jusqu'à fin 2025 :

Annick Schneuwly

Réélue à l'unanimité

Réélection pour un an 25/26 :

Edwin Berchtold

Réélu à l'unanimité

Nouvelles élections :

Daniel Leveillé

43 voix pour

(le comité s'abstient)

Noah Crockett

43 voix pour

(le comité s'abstient)

Sibylle Hartmann

43 voix pour

(le comité s'abstient)

Kerstin Habegger

43 voix pour

(le comité s'abstient)

9. élection de la présidence (pour un an)

co-présidence :

Sibylle Hartmann

Kerstin Habegger

43 voix pour

(le comité s'abstient)

Tous les membres du comité et les présidentes ont été élu•e•s à l'unanimité.

Affaires 2025 :



10. SwissIDO / Décision sur l'offre pour « consulter le comité »

Markus Hofer s'exprime positivement sur l'intention fondamentale de SwissIDO de soutenir SwissTap. Il estime toutefois que le paquet de soutien proposé est trop vaste et donc surchargé dans sa forme actuelle.

Kerstin Habegger partage l'avis de Markus Hofer. Elle aurait souhaité que les graves défauts de SwissTap constatés par SwissIDO aient été expliqués de manière plus détaillée et compréhensible.

Marc Schäfer cite les graves lacunes suivantes :

- Le budget (irréaliste)
- L'AG extraordinaire : le président du jour était surmené par la tâche.
- La procédure de vote était douteuse

Emilie Rupp partage l'avis de Kerstin Habegger et Markus Hofer. Elle aussi trouve que l'offre de SwissIDO est surdimensionnée. Elle souligne en outre que le comité a fait du très bon travail l'année dernière.

Kerstin Habegger fait remarquer que l'assemblée générale extraordinaire représentait une situation particulière. Elle se montre irritée par le fait que SwissIDO parle malgré tout de « graves défauts ». Selon elle, SwissTap devrait s'adresser elle-même à SwissIDO en cas de besoin, plutôt que de reprendre une offre de conseil globale.

Daniel Leveillé souligne l'indépendance de SwissTap. Selon lui, l'association n'est pas tenue de rendre des comptes à SwissIDO. Il voit dans les exigences de SwissIDO une contradiction avec les valeurs fondamentales et l'autonomie de SwissTap.

Tanja Jung : elle trouve que c'est une bonne chose. Les présidentes nouvellement élues devraient discuter avec SwissIDO de ce qui sera mis en œuvre et de ce qui ne le sera pas.

Kerstin Habegger fait remarquer qu'en acceptant l'offre, il faudrait aussi reprendre l'ensemble de son contenu. C'est pourquoi il faut bien réfléchir si la proposition doit être acceptée sous cette forme - ou s'il ne serait pas plus judicieux de s'adresser à SwissIDO de manière ciblée en cas de besoin.

Décision :

31 voix contre

0 voix pour

15 abstentions



11. information et approbation des activités prévues

a) Championnat suisse (CS) 2025

Le CS 2025 aura lieu les 13 et 14 septembre 2025 à Crissier, dans la Salle de spectacles de Chisaz.

- La catégorie Crew Battle est retirée du programme.
- Les nouveaux frais se basent sur le règlement des CS (voir site web).

b) SwissTap Youth Company (SYC)

En 2025, la SwissTap Youth Company ne sera plus organisée lors de quatre week-ends comme jusqu'à présent, mais seulement lors de deux week-ends après les championnats du monde.

c) Production

Dani Borak loue expressément l'organisation de la production de l'année dernière par Olivia et Rebecca. La réalisation a été excellente, mais elle a demandé beaucoup de temps, en particulier pour les enseignants qui ont dû gérer le projet en plus de leurs cours habituels.

- Il a donc été décidé qu'à l'avenir, la production n'aurait lieu que tous les deux ans.

Remarque importante pour l'avenir :

Toute critique ou suggestion doit être adressée directement et respectueusement à Dani, Olivia ou Rebecca - et non pas derrière le dos des chorégraphes.

Rebecca et Olivia soutiennent cette proposition et sont d'accord avec Dani Borak.

d) Cutting-Contest (système d'évaluation)

Dani Borak donne une brève explication sur le système d'évaluation du Cutting Contest.

12. Approbation des cotisations 2025

Aucun changement

Enfants : CHF 20.-

Juniors : CHF 50.-

Adultes : CHF 80.-

Ecoles et enseignants: : CHF 100.-

Approuvé à l'unanimité



13. approbation du budget provisoire

Question de Christophe :

Que signifie un budget « provisoire » ?

→ Réponse : le budget a été présenté comme provisoire, car des modifications auraient pu intervenir au cours de l'assemblée générale. Avec l'approbation par l'AG, il devient maintenant définitif.

Question sur le poste « Dépenses CS » :

Pourquoi seuls 23'000 CHF sont-ils budgétés pour les CS 2025 ?

→ Réponse : la différence essentielle réside dans le loyer du site de la manifestation. Le théâtre de Crissier est nettement moins cher que la salle de Winterthour, ce qui a réduit d'autant les dépenses totales.

Question sur les revenus :

Pourquoi les revenus attendus du CS sont-ils nettement plus élevés par rapport au budget 2024 ?

→ Réponse : cela est dû aux cotisations obligatoires des membres ainsi qu'aux revenus des licences.

Approbation :

0 voix contre

3 abstentions

43 voix pour

14. présentation du rapport de Marcel Baumgartner concernant la « table ronde »

Edwin Berchtold lit le rapport.

Compléments de Marc Schäfer : Marcel était très consterné de n'avoir finalement que des frais à payer.

Edwin Berchtold a expliqué que Marcel Baumgartner n'avait jamais informé l'assemblée générale au préalable d'une prise en charge attendue des frais.

Daniel Leveillé a demandé pourquoi la lettre de Marcel avait été lue.

→ Réponse : Marcel avait demandé que sa lettre soit lue à l'AG.



15. suite de la procédure après l'AG extraordinaire 25 Demandes

Markus Hofer fait remarquer que la demande de Sibylle Hartmann passe à côté de l'objectif principal. Au lieu de cela, il soutient la demande de Kerstin Habegger et recommande de l'accepter.

Christophe Bürki, Tanja Jung et Urs Gehrig font une contre-demande : les erreurs et les infractions doivent être jugées de manière différenciée et ne peuvent pas être réglées de manière globale avec une durée fixe de cinq ans. Ils recommandent donc de rejeter la demande de Sibylle Hartmann.

Sibylle Hartmann souligne que son souhait est que la durée d'une exclusion soit clairement réglée dans les statuts.

Kerstin Habegger propose de réviser fondamentalement les statuts et d'inscrire cette thématique à l'ordre du jour de l'année prochaine. Elle se déclare prête à participer à un groupe de travail qui sera créé à cet effet.

Sibylle Hartmann retire alors officiellement sa demande et soutient la proposition de révision des statuts.

Vote sur la révision des statuts :

7 voix contre

39 voix pour.

a) Demande 1 (compétences financières), Christophe Bürki, Tanja Jung, Urs Gehrig
Explication par Urs Gehrig et Christophe Bürki

Explication : Urs Gehrig et Christophe Bürki expliquent le contexte de la demande, qui vise à limiter plus clairement les compétences décisionnelles financières du comité.

Emilie Rupp répond que SwissTap est en très bonne position financière et que la comptabilité est tenue de manière excellente par Edwin Berchtold. Elle loue explicitement son travail.

Les dépenses majeures doivent de toute façon être approuvées par l'AG, et un bureau fiduciaire supplémentaire est inutile et coûteux. De plus, les dépenses juridiques n'ont rien à voir avec la comptabilité.

Markus Hofer propose de transmettre les trois propositions au comité pour traitement ultérieur. Un vote immédiat n'est pas nécessaire, le sujet doit plutôt être discuté en interne.

Urs Gehrig explique que Tanja Jung, Christophe Bürki et lui-même soutiennent cette proposition.

Les demandes 1-3 sont donc retirées et transmises au comité en tant que recommandation d'action pour un traitement ultérieur dans un groupe de travail.



Demande 2 : (assurance protection juridique), Christophe Bürki, Tanja Jung, Urs Gehrig

Demande 3 : (conciliation ou ombudsman), Christophe Bürki, Tanja Jung, Urs Gehrig

b) Demande 1 : Déclaration de Fabio Guillelmon sur la table ronde du 25 mars 2025, Christophe Bürki

30 voix contre
13 voix pour
3 abstentions

Demande 2 : Réadmission de Fabio Guillelmon comme membre de SwissTap à partir de mars 2026, Christophe Bürki.

Demande d'ordre Christophe Bürki
Christophe demande que les demandes c) et d) soient retirées, car aucun procès-verbal de l'AG extraordinaire n'a encore été envoyé.

Markus Hofer : Le procès-verbal tel qu'il est contient peu d'informations. C'est pourquoi il n'est pas possible de reporter les demandes. Il recommande néanmoins de poursuivre l'AG.

Urs Berchtold : Pourquoi Christophe peut-il retirer la demande de Kerstin ?
Kerstin Habegger : Christophe ne peut pas retirer la demande de Kerstin.

Christophe Bürki retire la demande d'ordre.

Vote sur la demande. 2 Réadmission de Fabio Guillelmon comme membre de SwissTap à partir de mars 2026, Christophe Bürki

29 voix contre
3 abstentions
14 voix pour

c) Demande : Kerstin Habegger

« Une demande d'admission de Fabio Guillelmon doit être approuvée par le comité ou l'assemblée générale en raison de l'incident « Téléchargement de musique CM 2024 » au plus tôt en 2027 avec effet sur le 1er janvier 2028 ».

6 voix contre
27 voix pour
13 abstentions

La demande a été acceptée



16. divers

a) Nouvelle date de l'AG 2026

Le comité annoncera la date au plus tard lors du CS 2025.

Physique ou numérique ?

Le comité recommande toujours la variante numérique.

b) Autres points : -

17:17 Fin de l'assemblée générale

Annick Schneuwly
(rédactrice du procès-verbal)
20.05.2025

Edwin Berchtold
20.05.2025

Daniel Borak
20.05.2025